L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES EX-DETENUS CONDAMNES DANS LA VILLE DE DEDOUGOU AU BURKINA FASO.

Drissa BAMOUNI
Université Joseph Ki-Zerbo/ Burkina Faso
dbamouni1977@gmail.com

Résumé

Cette étude se penche sur la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des ex-détenus condamnés dans la ville de Dédougou au Burkina Faso. De nombreux détenus condamnés après leur libération ont des difficultés à s'insérer au sein de leur réseau social et également à s'insérer dans le marché de l'emploi. Ces derniers quand bien même ayant acquis certaines compétences professionnelles lors de leur passage en détention, récidivent et sont à nouveau incarnés. L'objectif principal de notre étude est de mettre en perspective l'importance du soutien psychosocial, l'apprentissage aux métiers durant le parcours carcéral et l'accompagnement postpénal dès les premiers jours de sortie de prison dans le processus d'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés de la ville de Dédougou. Notre recherche se base principalement sur une démarche qualitative portée par des entretiens semi-directifs, réalisés face-à-face dans la ville de Dédougou. L'échantillon est constitué de 25 ex-détenus qui ont fait l'objet de condamnation à une peine ferme d'emprisonnement. Ces acteurs ont été choisis de façon raisonnée. L'outil de collecte est le guide d'entretien. Les résultats de l'étude ont permis : de cerner le parcours de vie des ex-détenus, les trajectoires et l'impact des différents déterminants à savoir le soutien social et financier, ainsi que la formation professionnelle reçue en milieu carcéral indispensable à leur insertion et encrage social.

Mots-clés : *Établissement pénitentiaire, ex-détenu condamné, soutien social, stigmatisation, insertion professionnelle.*

Abstract

This study examines the issue of socio-professional integration of former convicted prisoners in the city of Dédougou in Burkina Faso. Many convicted prisoners after their release have difficulty integrating into their social network and also into the job market. Although they have acquired certain professional skills during their time in detention, they reoffend and are reincarnated. The main objective of our study is to put into perspective the importance of psychosocial support, vocational training during the prison term and post-penal support from the first days of release from prison in the process of professional integration of former convicted prisoners in the city of Dédougou. Our research is mainly based on a qualitative approach carried out by semi-structured interviews, conducted face-to-face in the city of Dédougou. The sample consists of 25 former prisoners who have been sentenced to a fixed prison term. These actors were chosen in a reasoned manner. The collection tool is the interview guide. The results of the study made it possible to: identify the life paths of ex-prisoners, the trajectories and the impact of the different determinants, namely social and financial support, as well as the professional training received in prison, which is essential for their integration and social integration.

Keywords: *Correctional facility, convicted former inmate, social support, stigmatization, professional integration.*

Introduction

Jadis, toute transgression au sein de la société faisait appel à une sanction exemplaire, dont la nature et le but ont évolué avec le temps. En effet, l'objet de la sanction à l'encontre du délinquant de nos jours, devrait permettre à la fois de corriger celui-ci et de dissuader le corps social de suivre son exemple. Ainsi, l'accent est mis sur la guérison de l'âme du délinquant, comme entité grâce à l'apport des psychologues, des éducateurs et autres spécialistes (Petrescu, 2013 : 16). Aussi la conception de la prison actuelle est d'écarter l'élément perturbateur de la société, afin de la protéger et effectuer une transformation du détenu en une personne de meilleure qualité, de sorte qu'à sa sortie de prison celui-ci ne soit plus un péril pour la société.

Les débats actuels sur la prison et l'augmentation du taux de récidive n'ont cessé d'alimenter les faits divers dans les parutions. Dès lors nous pouvons nous interroger sur la réalité des pratiques dans les domaines de la lutte contre la récidive et la resocialisation des personnes en fin d'incarcération. Il ressort que Beaucoup de détenus à leur libération ne parviennent pas à s'insérer durablement dans la société, expliquant leur retour en prison. Interrogés ils pointent du doigt les inégalités d'accès aux activités professionnelles dues à la stigmatisation, au manque de soutien et d'accompagnement pour la réalisation de leurs activités professionnelles, chose indispensable pour les mettre à l'abri des besoins et des infractions qu'ils commettent. Cependant, force est de constater que la plupart des recherches traitant ce thème, se concentrent sur la question de l'accès à l'emploi des jeunes, peu de travaux sont en effet consacrés à la catégorie d'anciens détenus condamnés.

Notre intérêt pour le sujet est de déboucher sur des pistes et des propositions de solutions susceptibles de prévenir la récidive des anciens détenus condamnés et de faciliter leur ancrage dans la société. Il s'agit pour nous de recueillir les perceptions des ex-détenus sur leur parcours professionnel, l'apprentissage en prison, leurs compétences, les difficultés qu'ils rencontrent pour leur insertion sociale professionnelle au sein de la ville de Dédougou.

Les défis auxquels sont confrontés ces ex-détenus suscitent une inquiétude croissante notamment ceux qui furent des condamnés ayant

appris un métier en détention et qui doivent s'insérer dans la société. Pour ce faire, nous nous sommes posé une question générale de recherche. Quelle place occupe l'apprentissage de métier en milieu carcéral, le soutien social et l'accompagnement postpénal dans le processus d'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés évoluant dans la ville de Dédougou ? De cette question de recherche, se dégagent certaines questions spécifiques. Quelle est la perception de la société et des ex-détenus condamnés de leur propre personne ? Quelle est l'importance de l'accompagnement postpénal de l'ex-détenu condamné pour son insertion professionnelle dans la ville ? Quel est l'apport de l'apprentissage aux métiers professionnels en prison ? L'objectif principal de notre étude est de mettre en perspective l'importance du soutien psychosocial, l'apprentissage aux métiers durant le parcours carcéral et l'accompagnement postpénal dès les premiers jours de sortie de prison des ex-détenus condamnés de la ville de Dédougou. Au-delà de l'objectif principal, il s'agira pour nous de : Analyser l'impact des activités professionnelles et de formation lors du parcours en détention des ex-détenus condamnés sur leur insertion ; Déterminer l'incidence de la stigmatisation et l'étiquetage des anciens détenus dans la ville dans leur quête de travail ; Mettre en évidence l'importance de l'accompagnement post carcéral dès les premiers instants de la libération des ex-détenus condamnés.

Le champ disciplinaire de cette étude est celui des sciences sociales, où seront abordées essentiellement deux théories à savoir la théorie du soutien social (TSS) de Cullen Francis (1994). Cette théorie repose sur l'hypothèse selon laquelle le soutien qu'il soit instrumental, informationnel où émotionnel réduisent la probabilité de délinquance et de criminalité. Elle intègre les effets aux niveaux macro et micro, soulignant comment des sociétés et des relations de soutien peuvent respectivement réduire les taux de délinquance et de criminalité, ainsi que la délinquance et la criminalité individuelle. Cette théorie énonce que le soutien social facilite le processus de la réadaptation. Il est un élément important du bien-être et est un facteur clé de la réinsertion des jeunes délinquants. Les communautés capables d'offrir un niveau de soutien social élevé présentent des taux de délinquance plus faibles. La deuxième théorie est celle de la stigmatisation (TS) de Goffman Erving (1963). Cette théorie met en perspective les préjugés comme le principal obstacle à l'insertion. Ces préjugés se traduisent par la discrimination et

l'exclusion, un non reconnaissance des compétences, l'incompréhension, l'étiquetage et le peu d'ouverture des employeurs.
Le présent travail va s'articuler autour des points suivants : le cadre théorique et méthodologique, la présentation des résultats et la discussion.

1- Cadre théorique et méthodologique

1.1. Contexte et justification

La ville de Dédougou est située à 250 km au sud-ouest de la capitale Ouagadougou avec une population estimée en 2019 à 123 973 habitants (INSD BF, 2022). Cette ville est considérée comme un carrefour stratégique pour les échanges entre les autres villes de régions (Bobo Dioulasso, Koudougou, Yako, Ouahigouya, Ouagadougou) et avec la République du Mali. Aussi, la ville de Dédougou de par sa position géographique et les caractéristiques pédoclimatiques qui l'animent, constitue un pôle stratégique qui organise l'espace de sa région (Rapport PRD, 2012 : 38). Le chômage est un phénomène socio-économique qui touche à des degrés divers tous les pays du monde. L'impératif auquel doit répondre l'économie du Burkina Faso est celui de relever le défi de créer des emplois décents notamment, pour les jeunes et les femmes qui arrivent sur le marché du travail. En effet de nombreux ex-détenus condamnés, après leur libération ne parviennent pas à s'insérer dans le marché de l'emploi. Même ceux qui ont la chance d'y arriver, exercent un emploi instable ou précaire. Au Burkina Faso, le taux de récidive des prisonniers est estimé à 69% (Poussogho et. Samandoulgou, 2022, 1). S'agissant de la ville de Dédougou selon les données statistiques pénitentiaires au 31 décembre 2020 la maison d'arrêt et de correction de Dédougou comptait un effectif de 242 détenus avec une entrée de 272 nouvelles personnes au cours de l'année 2021. Au cours de cette même période c'est un effectif de 195 détenus qui ont été libérés. (Annuaire statistique du MJ, BF, 2022 : 189). Le constat montre donc que d'une manière générale, les prisonniers sont en majorité des anciens détenus (Cornuau et *al*, 2021 : 1). Notre intérêt pour le sujet est de déboucher sur des pistes et des propositions de solutions susceptibles de prévenir la récidive des anciens détenus condamnés et de faciliter leur ancrage professionnel dans la société.

1.2. Méthodologie

Nous nous sommes inscrits dans une méthode qualitative. Cette démarche contribue à mettre en exergue les perceptions des acteurs, d'analyser leurs réactions et attitudes lors de la collecte des données discursives. Dans le cadre de notre étude cette démarche permet de cerner et de comprendre la perception de la société à l'égard de ces ex-détenus condamnés et les déterminants socioéconomiques et professionnels qui peuvent influencer leur insertion professionnelle pendant et après l'incarcération. Dans l'optique de réaliser un travail de recherche qui respecte les normes et les exigences scientifiques, nous avons fait recours à (02) deux techniques de collecte. L'une porte sur l'analyse documentaire (revue de littérature) et l'autre sur l'entretien. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec un guide d'entretien et un dictaphone auprès des ex-détenus condamnés de cette ville. Ce sont des personnes dont l'âge est compris entre 20 et 55 ans des sexes masculins. A l'aide d'un échantillonnage raisonné probabiliste, nous avons pu constituer un échantillon de quarante-cinq (45) ex-détenus, identifiés à partir des bases de données statistiques des détenus libérés par le service Greffe de la prison de ladite ville. Seulement vingt-cinq (25) parmi eux, ont pu être contactés et interviewés face à face soit dans leur lieu de travail, ou chez eux en famille.

1.3. Cadre conceptuel.

Les concepts suivants seront clarifiés : délinquance, réinsertion sociale, intégration, capital social, pauvreté, chômage, stigmatisation, insertion professionnelle.

Au titre de la loi N°025-2018/AN portant Code pénal au Burkina Faso, la délinquance est l'ensemble des actes incriminés par la loi pénale. La loi distingue les crimes, délits et contraventions, avec des sanctions proportionnelles à leur gravité.

Selon le dictionnaire (Grand Larousse illustré, 2016 : 357) la délinquance est : « *l'ensemble des délits, infractions et crimes commis en un lieu ou durant une période donnée* ». Certains termes connexes renvoient à la délinquance à savoir : la déviance ou l'anomie. La déviance par opposition à la conformité, est une transgression d'une norme juridique ou sociale. Selon Merton cité par (Montouse et Renouard, 2009 : 85), « *l'anomie est le fait qu'un individu ne puisse pas atteindre les buts fixés par la société en raison de sa place*

dans la structure sociale. Cet état de fait émane d'un défaut de régulation sociale qui se traduit au niveau macrosociologique par l'absence ou l'insuffisance des normes et au niveau microsociologique par le fait que le comportement d'un individu ne soit pas guidé par des normes ».

Pour Becker (2009 :85) le non-respect de normes comportementales peut provoquer un étiquetage continue par la société à titre d'exemple la condamnation d'une personne. Ibidem. Certains auteurs quant à eux affirment que la délinquance est un fait normal au sein de la société. Coulibaly (1990 : 85) l'explique dans ses travaux sur les règles relatives à la distinction du normal et du pathologique, il déclare que « *la maladie fait partie de la nature de l'être, c'est-à-dire rattachée aux conditions d'existence de l'espèce considérée, donc normal, de même le crime est inséparable de la société ; il est une propriété. Ainsi, loin d'être une pathologie, il est normal. Le crime est normal parce qu'une société qui en serait exempte est tout à fait impossible, …le crime devient anormal lorsqu'il atteint un taux exagéré* ».

Le mot délinquance selon notre compréhension renvoie à l'ensemble des manquements commis en un temps et en un lieu donné. Il s'apparente aux actes criminels commis dans un groupe social donné au cours d'une certaine période. Dans le cadre de notre étude, il ressort que les ex-détenus qui ont fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme, sont considérés comme de potentiels délinquants par la société, en raison de leur casier judiciaire déjà entaché. Quant au concept d'insertion et de réinsertion sociale, selon le dictionnaire petit Robert (2014), « *la réinsertion sociale est la remise dans un fonctionnement social, moral d'une personne qui avait été exclue* » La maîtrise de la notion de réinsertion sociale implique la compréhension de celle de l'insertion et de l'insertion sociale. Du point de vue étymologique, le mot « *insére*r » vient du latin insérer qui signifie « *introduire dans* », pour Barreye (1995 : 30) l'insertion sociale désigne « *l'action ayant pour objectif de faire évoluer une personne isolée ou marginale vers un erat où les échanges avec son environnement social sont considérés comme satisfaisants. Elle est aussi le résultat de cette action* ». L'insertion sociale est une notion transversale qui désigne la finalité à atteindre d'une démarche, cela peut concerner : *« l'emploi, les soins, le logement, la culture, l'éducation… »* (Bouque et *al*, 2002 : 209).
L'insertion professionnelle a été définie par certains économistes du travail tel Vernieres (1993) comme « *un processus par lequel un individu ou un*

groupe d'individus, qui n'a jamais appartenu à la population active, atteint une position stabilisée dans le système d'emploi » (Mahe de Boislandelle, et *al*, 2002 : 405)

En effet, dans le champ lexical du travail, l'insertion socioprofessionnelle des ex-détenus symbolise le fait de s'adapter et de s'intégrer dans la société après le passage en établissement pénitentiaire. La réinsertion sociale du délinquant est un processus qui conduit celui-ci à trouver une place reconnue dans la société. C'est un ensemble d'actions qui se réalise par étape depuis l'incarcération en passant par la détention jusqu'à la libération du détenu. Elle se poursuit à travers le suivi postpénal des ex-détenus afin de faciliter leur intégration sociétale.
S'agissant du concept de chômage, le Bureau International du Travail (BIT), considère en chômage toute personne de plus de 15 ans, remplissant trois conditions : être sans un travail, être disponible pour travailler dans un emploi salarié et être à la recherche d'un travail, c'est-à-dire avoir pris des dispositions au cours d'une période récente spécifique (inscription à un bureau de placement, candidature auprès d'employeurs, etc.). « *Le chômage résulte de l'écart entre la demande de travail, relevant des ménages et l'offre de travail relevant des entreprises. C'est un déséquilibre sur le marché du travail* » (Traore et Koinda, 2016 : 5).
Le chômage ramené dans le cadre de notre recherche, fait allusion au manque d'occupation et d'activité lucrative de la part des ex-détenus condamnés. Ainsi le défi pour eux c'est de trouver un emploi, trouver quelque chose qui les empêche de ne rien faire, toute la journée et qui leur apporte de l'argent.
Le concept de la stigmatisation, la stigmatisation correspond à l'exclusion d'un groupe social de personnes jugées différentes de la « norme » majoritaire. Elle provient d'une méconnaissance et de préjugés concernant les individus stigmatisés, auxquels sont attribuées certaines caractéristiques nommées stigmates (Goffman, 1975) Les représentations sociales les plus fréquemment associées aux ex-détenus sont la dangerosité et la perte de la crédibilité aux yeux de la société. Ces représentations sont éloignées de la réalité, puisque certains ex-détenus parmi se sont amendés et présentent des gages de resocialisation. Ces données sont confirmées par la recherche scientifique. La stigmatisation est une source de souffrance importante pour les personnes concernées. Elle est à l'origine des comportements de discrimination et d'une

exclusion importante. Un individu stigmatisé peut également internaliser un vécu de stigmatisation, ce qui peut renforcer son isolement par un évitement de certaines situations sociales. C'est ce qu'on appelle l'auto-stigmatisation. La stigmatisation et l'auto-stigmatisation peuvent constituer des obstacles majeurs au processus de rétablissement. Elles peuvent aggraver l'isolement des personnes, entraver l'insertion professionnelle ou l'accès au logement. Les phénomènes d'auto-stigmatisation impactent directement l'estime de soi, le sentiment d'auto-détermination et le pouvoir d'agir.

2. Présentation des résultats

Trois éléments constituent l'ossature de la présentation des résultats de recherche : La lecture des ex-détenus condamnés sur la place qu'occupe la formation aux métiers dans leur parcours en prison, leurs sentiments sur le soutien social reçu en détention et l'accompagnement postpénal reçu aux premiers moments après leur libération de prison.

2.1. La place qu'occupe la formation aux métiers dans leur parcours en prison

A la question de savoir si la formation et l'activité professionnelle en milieu carcéral sont des éléments clés dans l'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés ? La grande partie des ex-détenus condamnés interviewés, c'est-à-dire vingt un (21) sur les vingt-cinq (25) enquêtés affirment que le travail en milieu carcéral conditionne l'employabilité.
A ce propos, monsieur (A.H), ex-détenu condamné affirme :

> « *Je travaille actuellement dans mon propre jardin d'une superficie d'un (01) hectare. Cette activité me permet de nourrir convenablement ma famille. Durant ma peine privative de liberté, j'ai bénéficié d'une mesure d'aménagement de la peine, à savoir un placement en corvée au niveau du jardin potager pour une durée de vingt (20) mois au sein de l'établissement pénitentiaire. Volontairement, j'ai écrit une demande de corvée pour être placé dans ce lieu, en raison de mes compétences et connaissances dans le domaine de l'agriculture. Ce placement m'a permis de conserver mon emploi à la sortie de prison* »

Quant à monsieur (A.I), ex-détenu condamné à cinq (05) ans de prison ferme et âgé de 29 ans, il pratique deux métiers à la fois. Lors de son interview il affirme :

> « Quand *j'étais en détention j'ai bénéficié du placement au champ rizicole de la maison d'arrêt d'environ trois hectares. Nous cultivions le riz local. J'ai acquis des connaissances qui m'ont permis à mon tour de produire du riz dans le champ familial de sept (07) hectares à Barani, dans le village de Tchinsseré. J'ai été très content de m'essayer dans la production du riz. Cependant quand la session hivernale prend fin je migre au Mali pour cinq (5) à six (6) mois pour l'orpaillage en saison sèche.* »

Un autre du nom de (A.J) condamné à trois reprises pour vol respectivement aux peines de 12, 18, et 60 mois ferme de renchérir :

> *« Pour le moment moi je fais un double emploi, je fais les travaux de plomberie en bâtiment auprès d'un oncle entrepreneur à Dédougou, à l'approche des pluies je repars cultiver mon champ au village. En prison j'ai appris la plomberie sanitaire, comment réparer des fuites d'eau, et poser des tuyauteries pour canaliser l'eau, pendant une durée de trois mois, c'est grâce à cette formation que j'arrive à me débrouiller avec l'oncle, depuis ma sortie ça fait dix mois que je ne suis plus allé en prison, sinon à chaque sortie de prison je ne pouvais pas tenir cinq mois, je récidivais. Mais la formation apprise en prison m'a beaucoup aidé* »

En revanche il faut noter que certains enquêtés disent que le travail appris en établissement pénitentiaire ne correspond pas à l'activité professionnelle qu'ils mènent actuellement, cependant ce travail appris en milieu carcéral leur a permis de se prendre en charge financièrement Nous avons pu recueillir quelques explications de leur part.
Pour Monsieur (A.L) :

> « *Quand j'étais en prison j'ai appris la formation en plomberie sanitaire pendant trois mois au cours de cette période, le formateur de SOS pénitencier nous a montré comment réparer les têtes de robinet, comment faire les schémas des branchements sur un tableau avant de les réaliser. A la sortie de prison, j'ai repris mon ancien emploi qui est la coiffure*

avec mon patron. Dans le salon de coiffure, je gagne en moyenne 3000 Francs jour et en fin de journée la moitié des recettes me revient. Dans la semaine je travaille tous les jours sauf les lundis je me repose. Ainsi mon patron a proposé que si je veux il va m'aider à ouvrir mon propre atelier, car pour lui j'ai dépassé le stade d'apprentissage. Mais moi j'ai décidé de rester avec lui pour le moment dans l'objectif de tisser des relations avant de partir. Sinon ce que j'ai appris de la plomberie n'a pas été utile pour moi dans mon travail actuel »

Monsieur (A.M) quant à lui nous déclare que :

« *Actuellement je suis apprenti chauffeur, à une gare routière de Dédougou. Je travaille avec une société de la place qui fait le tronçon Ouagadougou- Dédougou. Lors de mon séjour en établissement pénitentiaire, l'administration m'a placé en corvée au niveau de l'atelier de blanchisserie dudit établissement. Comme j'étais très discipliné, j'ai passé six (06) mois à la blanchisserie et également j'ai obtenu une réduction de peine de trois mois lors de la grâce présidentielle. Je recevais un pécule mensuel de mille (1000) francs CFA, payé par l'administration pénitentiaire, sans oublier que souvent par jour je recevais quelques pièces de la part de l'agent responsable de l'atelier pour m'encourager à bien travailler. Le pécule me permettait de payer le savon, la cigarette et le cube magie pour ma sauce. Il faut reconnaitre que le travail de blanchisserie a été d'un apport pour moi au plan financier, pendant mon séjour en détention. Cependant quand je suis sorti de prison, je suis allé voir mon patron pour reprendre mon ancienne activité d'apprenti chauffeur à la gare routière. Ce dernier n'a pas trouvé d'objection à m'accepter. J'aurai voulu qu'on m'ouvre un atelier de blanchisserie, mais je n'ai pas d'accompagnement, car le travail d'apprenti chauffeur je le fais malgré moi. En cas de perte de bagages lors du déchargement vous êtes responsables* »

L'ex-détenu condamné (O.M), nous donne ses explications sur la rareté de l'emploi :

« *Il n'y a pas de travail, il n'y a rien à faire. Donc, on est obligé de faire certains petits contrats qui ne peuvent pas nous nourrir convenablement, donc par moment, si l'occasion se présente on peut agir, sinon on ne vole*

pas parce qu'on veut. Souvent c'est quelque chose qui nous pousse à agir ».

2.2. La lecture des ex-détenus condamnés sur l'apport des liens sociaux dans le processus de l'insertion professionnelle.

Selon certains ex-détenus, l'un des freins pour eux à trouver un emploi reste l'image qu'a la société de leur personne. Par exemple la récidive pourrait s'expliquée par le rejet de certains parents ou du cercle social. Le besoin d'appartenance à une communauté et d'être assisté au cours de l'incarcération est réelle pour certains ex-détenus. Un enquêté s'exprime en ces termes : A ce propos notre conversation avec monsieur (A. A), ex-détenu condamné âgé de 38 ans, apprenti chauffeur de profession à la gare routière de Dédougou affirme :

> *« Moi j'ai fait la prison quatre fois, la première fois, franchement, je ne me rappelle plus bien, mais c'est lors de l'année de la CAN de football organisée par le Burkina Faso. A ce moment, j'étais mineur, j'avais 14 ans, il faut reconnaitre qu'en prison tout est gratuit, l'eau, le courant, la nourriture même si ce n'est pas beaucoup. Mais au dehors tout est payant, par moment quand on repart là-bas on prend forme, on grossit, on peut dire que la vie est acceptable en prison, et puis on ne frappe plus comme avant ».*

Le soutien reçu par le détenu au cours de son incarcération est multiforme. Il est facilité non seulement par les visites des parents et amis, mais également par les correspondances écrites et les appels téléphoniques émanant des détenus.
Pour l'ex-détenu condamné (A.F) :

> « *En prison je recevais la visite de mes parents et amis, celle de mes amis était rare, en revanche mes parents pouvaient venir 02 fois en moyenne par mois. Ils me soutenaient en vivres, en argent et vêtements. Parfois je bénéficie d'une permission de sortie de quatre (04) jours pour des raisons sociales, cela me permettait de revoir mes proches et amis à Djibasso et de recevoir de l'aide et des conseils. Ces conseils m'aidaient à bien me conduire et à respecter les chefs de la prison.* »

(A.G), est un ex-détenu condamné âgé de trente un (31) ans et condamné

pour vol de haricot à 36 mois fermes nous affirme que :

> *« Quand j'étais en prison, je recevais énormément de visites et de soutiens. Mes amis de la mine de SIKAKO où je travaillais avant d'être incarcéré venaient en moyenne deux fois le mois pour me visiter. Quand ils viennent ils apportent des provisions, de l'argent du savon pour moi, il en est de même pour ma famille qui eux viennent chaque week-end, notamment les vendredis, également de leur part je recevais de la nourriture quotidiennement. Je peux dire que c'est grâce à ce soutien que j'ai pu purger mes trente-six (36) mois en restant moi-même, sans perdre l'équilibre. De même ça m'a permis de m'investir et de me donner à cœur joie aux activités de réinsertion telles que les activités du jardin portager où j'ai passé 8 mois et la formation pour l'obtention du permis organisé par SOS Pénitentiaire* »

Tous les ex-détenus condamnés embouchent la même trompette en disant que le soutien social en milieu carcéral conditionne l'insertion socioprofessionnelle.

2.3. *De l'accompagnement post pénal des ex-détenus condamnés*

Lors de nos entretiens, nous avons formulé la question de savoir si l'accompagnement social et financier aux premiers moments de la sortie de prison est déterminant pour leur insertion socioprofessionnelle. L'ensemble des interviewés ont répondu à l'affirmatif. A ce propos, nous avons pu recueillir quelques témoignages captivants qui ont clarifié notre compréhension. Monsieur (A.O), ex-détenu condamné à trois ans fermes pour vol de bétail nous fait savoir que c'est grâce à l'accompagnement de l'un de ses proches qu'il a pu renouer avec le travail. Dans ses propos tenus, il dit :

> «*, Je suis éleveur, je travaille avec un patron, je surveille son troupeau de bœufs, composé de cinquante têtes. J'arrive à faire face à mes dépenses. En fin de mois le patron me paye huit mille francs (8000) francs CFA et en plus de cette somme, le lait des animaux me revient. Mon patron, est un marabout influant c'est depuis la prison il m'a embauché comme berger lors de la session de réunion de la commission d'application de la*

peine. C'était mon garant à la commission d'application de la peine, et quand j'ai été libéré, j'ai poursuivi avec lui. Pour moi sans cet accompagnement depuis la prison, je ne serai pas là où je suis »

Un autre ex-détenu condamné du nom de (A.P), exerçant comme jardinier à son propre compte, renchéri en ces termes :

« *À ma sortie, c'est mon grand frère qui est venu me chercher à la maison d'arrêt pour me ramener à mon domicile. Ainsi à moins d'une semaine j'ai repris mon travail de jardinage, grâce non seulement à ma détermination, mais également grâce à l'accompagnement de mes amis qui m'ont offert un portable et un sac de maïs de 100 kg, des semences et une somme d'argent de trente-cinq mille (35 000) francs CFA. Cette aide a été d'un véritable apport pour la relance de mes activités de jardinage, mais un accompagnement digne de son nom, conséquent en matériels de travail, à savoir une charrue et des bœufs de labour pourrait m'aider à agrandir mon jardin potager* »

Pour ce dernier, c'est grâce à l'accompagnement des proches dès les premiers moments de sortie de prison qu'il a pu poursuivre son activité. Pour l'ex-détenu condamné (A.Q), c'est grâce à son oncle qu'il travaille actuellement. Selon ses déclarations :

« C'est avec l'aide de mon oncle que j'ai renoué avec le travail. A ma sortie comme j'étais maçon, tous les marchés de construction, que j'avais acquis avant mon incarcération sont tombés à l'eau, tous se sont volatilisés. Ainsi je travaille sous couvert de mon oncle, c'est mon oncle qui m'aide en prenant les marchés à son nom, et lui il exécute en me faisant appel, comme je suis fiché comme un paria maintenant. Ce dernier me paye en moyenne trois mille cinq cent (3500) francs CFA par jour pour mon travail. En perspective je veux de l'aide pour me réinscrire dans une école de formation de la place afin de renforcer mes acquis en électricité bâtiment ».

Quant à monsieur (A.S), ex-détenu condamné à trois reprises pour vol, à sa libération, il n'a reçu aucun soutien, ce qui a compliqué davantage son insertion socioprofessionnelle. Ce dernier affirme

« À ma sortie je n'ai reçu aucun soutien ni

accompagnement, donc j'étais contraint de repartir à la gare routière, si non ma mère m'avait interdit d'y mettre pieds, car pour elle ce lieu est un lieu de grands bandits. Si j'avais reçu du soutien à la libération, j'allais embrasser une autre activité, je souhaite vendre de la friperie au marché. Un accompagnement financier d'une somme d'environ 50 000 à 100 000 francs CFA me permettra d'acheter deux balles de friperies pour le démarrage de cette nouvelle activité que j'estime pouvoir m'aider à vivre convenablement ».

3. Discussion

Après la présentation des résultats, la discussion scientifique sera menée autour de trois idées principales qui s'en dégagent, à savoir : la relation formation professionnelle en détention/ insertion professionnelle dans la vie active, la relation soutien social en détention / recherche d'emploi et enfin le soutien post pénal.

3.1. Formation et insertion professionnelle

La prison en tant qu'institution sociale, connue pour protéger la société et assurer la punition du délinquant, tout en favorisant son amendement et son éventuel reclassement, doit impérativement restituer donc à la société un détenu qui a appris un métier et qui a acquis un niveau d'instruction supérieure à celui dont il disposait. La formation aux métiers constitue un levier facilitant l'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés et de lutter contre la récidive criminelle. C'est en cela que la prison doit tendre afin d'éviter une perception erronée de sa fonction de la part de la société qui stipule que : « *les prisons ne diminuent pas le taux de la criminalité* », « *la détention provoque la récidive* », « *la prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants* », (Chantraine, 2004 : 2). Les ex-détenus récidivent et commettent des infractions à la loi pénale pour manque d'activité professionnelle leur permettant d'être autonomes financièrement. Ce lien causal entre économie et délinquance ou criminalité a été développé dans les travaux de Godefroy et Laffargue (1991 : 5). Ces deux auteurs affirment que : « *la plupart des personnes arrêtées et condamnées à l'emprisonnement pour des infractions "traditionnelles " (vols, violences et maintenant stupéfiants) sont issues des milieux touchés par la pauvreté et le chômage* ». L'apprentissage aux métiers en milieu carcéral permet de lutter non seulement contre l'aspect criminogène et « déstructurant » de

la prison et par la même occasion de renforcer les compétences et le niveau de qualification professionnelle. Par moment la qualification au métier appris au cours du séjour en détention est souvent impactée par sa durée très courte d'incarcération. Les détenus avec une courte durée d'apprentissage ne sont pas concurrentiels sur le marché de l'emploi à leur libération. (Naville 1956 : 570) apporte une corrélation entre ces deux variables la compétence professionnelle et la durée d'apprentissage. Pour lui, la durée de la formation est le critère universel et permanant du travail qualifié. La qualification s'élève avec la durée de l'apprentissage et le niveau de formation professionnelle. Au moment de l'embauche, offreurs et demandeurs d'emploi font respectivement valoir, l'une, des qualités requises, et acquises pour se mettre d'accord sur des conditions de travail et de rémunération. Parmi les enquêtés certains ont bénéficié d'une formation de quatre mois avec attestation à l'appui aux métiers de plomberie sanitaire, de mécanique deux roues, de menuiserie bois, de soudure métallique et d'électricité bâtiment grâce à l'intervention de l'ONG SOS Pénitentiaire. La qualification et le niveau d'instruction de la main d'œuvre jouent sur la croissance de la productivité du travail (Freyssinet, 2015 : 43), ces variables doivent être accentuées au cours de l'incarcération. Mais, pour Bengle (1991), il faut admettre qu'à compétences égales, les hommes qui n'ont pas connu la prison ont encore plus de chances de se trouver un emploi permanent et à temps plein que certaines catégories de personnes stigmatisées par la société.

3.2. La relation soutien social et recherche d'emploi

De notre analyse, il ressort que certains ex-détenus condamnés avaient un réseau de parents et amis renforcé avant leur incarcération. Le fait de maintenir ces liens sociaux par les visites reçues et autres aides financières, leur ont permis d'avoir une assise psychologie et un gain d'estime de soi, les prédisposant à l'apprentissage à l'alphabétisation et aux métiers dans les unités de production en milieu carcéral. L'acception des proches de leur réalité d'être fort. Il ressort de notre analyse que le soutien social reçu par l'ex-détenu condamné et qui devrait faciliter son insertion professionnelle est influencé par l'origine sociale des parents et de son réseau social fourni. Cela nous amène à rejoindre les dires de Roy (1988), qui soutient que l'origine sociale est un autre déterminant individuel important qui peut affecter le déroulement de l'insertion socioprofessionnelle. Il rappelle à ce sujet que, selon de nombreuses

recherches, les personnes ayant un réseau social fourni et issues de milieux favorisés éprouvent moins de difficultés dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle que les autres issues des milieux sociaux économiquement défavorisés et en rupture de lien social. Ce constat est aussi celui de (Monette et Fournier, 2000 : 56) qui selon eux l'explication de l'écart dans les possibilités d'insertion professionnelle trouve sens dans le réseau de soutien de la personne. Il semble plus la situation sociale des parents est élevée, plus les personnes risquent d'avoir accès à un bon réseau de soutien et d'embrasser un travail. Aussi l'absence de soutien de la famille ébranle fortement une situation déjà précaire de la personne.

Par compte certains enquêtés ont relevé le fait d'être stigmatisés par leur proches et amis et font face à un refus d'acceptation de leur parent après leur libération. D'autres se sont vue refuser le travail en raison de leur étiquetage. Beaucoup ont relevé le besoin d'appartenance, d'inclusion à leur groupe traditionnel d'appartenance qui est la famille.

Cependant certains d'entre eux sont laissés à eux-mêmes et n'ont aucune visite au cours de leur séjour. En effet, plusieurs facteurs expliquent la rareté des visites à leur égard. A ce titre nous pouvons citer la réticence des proches à visiter la prison, par peur ou à cause des préjugés portés sur l'institution carcérale. Aussi, nous pouvons citer l'éloignement. Certains parents dans les lieux reculés, veulent venir visiter leur proche incarcéré, mais la distance est énorme.

Pour ce faire le maintien des liens sociaux avec l'extérieur au cours de l'incarcération est très capital. Pour Cusson (2008 : 161), « la stimulation extérieure, le soutien ou l'accompagnement du détenu l'amène à changer de style de vie, ce sont ces raisons qui expliquent l'abandon de la négation du passé, et accentuent sa volonté de changer de vie », par contre pour certains auteurs l'incarcération peut avoir des effets à long terme sur l'image négative qu'a la société de l'ex-détenu condamné et également de l'image issue de la perception négative de soi de l'ancien détenu. (Malewska- Peyre (1990). À ce sujet, Goffman (1975), fait savoir que *« la prison à travers son contrôle social affecte la personne incarcérée favorise son auto stigmatisation, sa perception de soi et renforce une autre identité d'elle en raison du stigmate qu'on lui colle* ». Ce qui concours à sa disqualification sociale et professionnelle. Les idées stéréotypées négatives de certains employeurs sur les ex-détenus ne concourent pas à leur employabilité et de voir restaurer leur statut de citoyen libre comme les autres membres de la société. Certains ex-détenus condamnés sont, comme le dit justement

Jodelet (2006), « *socialement marqués* ». Il soutient que *« les significations, notamment, que le sujet attribue à l'objet de représentation sont largement déterminées par les valeurs, les idées, les modèles et les références du groupe auquel il appartient* ». Il faut noter que les relations avec les parents et amis semblent constituer un support fort efficace, celles-ci agissent comme un régulateur sur le comportement des individus, en contribuant à leur intégration en société, (Magnan, 2011 : 11). À cet effet, plusieurs études concluent que les détenus recevant plus de visites de leur famille démontrent un meilleur taux de réussite lors de leur libération. Ibidem. Les liens relationnels entre le détenu et ses proches doivent être préservés. À cet effet, Whiter (2000 : 7), souligne que, pour le détenu « *Le soutien familial est important, tant pour l'incarcération de la personne qui vous est chère qu'à sa libération. Pour l'être aimé, vous faites contrepoids avec la vie carcérale. La personne aimée sait que quelqu'un se soucie d'elle et attend son retour dans la société* ».

3.3. L'accompagnement post pénal.

Très peu de dispositions claires visant à faciliter le reclassement de l'ex-détenu condamné au premier instant de sa libération sont prises. En outre ces dispositions consistent à prévoir et procurer les moyens nécessaires, à savoir les frais de transport aux détenus indigents libérés de pouvoir rejoindre leur domicile. Certes, cet accompagnement existe dans nos maisons d'arrêt et de correction, mais très peu de détenus libérés en bénéficient. Également assurer un logement pendant la période qui suit immédiatement la libération, pour ceux qui n'ont pas de parent pour les accueillir ou qui s'y trouve éloigné afin d'assurer leur période de transit et de recherche d'emploi. L'État devrait dans la mesure du possible disponibiliser des fonds de soutien pour chaque détenu amendé et formé, par l'octroi d'un budget de démarrage d'activités ou l'octroi d'équipements nécessaires pour leur installation. Ce suivi postpénal représente un élément clé pour l'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés et a pour avantage de limiter le retour massif en prison des détenus libérés et de faire face à la criminalité dans la ville de Dédougou. Il faut reconnaitre que la sortie de détention représente pour la personne incarcérée une épreuve qui la fragilise à nouveau. Ce temps de vulnérabilité peut être propice à un retour aux situations et aux comportements antérieurs qui ont favorisé le passage à l'acte. Certaines études montrent que le risque de récidive est important dans les premiers mois, voire les premiers jours suivant la sortie de la détention. D'où

l'importance d'assurer un accompagnement social immédiat (Aguirre, 2018 : 7).

Conclusion

En somme, l'insertion socioprofessionnelle des ex-détenus condamnés dans la ville de Dédougou n'est pas uniquement conditionnée par les contingences du marché du travail mais aussi déterminée par certaines caractéristiques individuelles et collectives telles que la compétence, la qualification, le soutien social, l'influence des préjugés de la société et le manque d'un accompagnement post pénal. Nous devrons accompagner les ex-détenus condamnés à leur insertion professionnelle, car c'est le travail qui facilite l'apprentissage de la vie sociale et la constitution des identités et donne à chacun la chance d'avoir une utilité sociale avec moins d'actes criminels. Il faudra entreprendre plus de sensibilisations au profit de la population pour atténuer les perceptions négatives ou préjugé à l'égard des ex-détenus condamnés, disponibiliser plus de ressources à l'univers carcéral, pour l'intensification de la formation professionnelle des détenus et rendre effectif l'accompagnement et le suivi postpénal durant les premiers instants de sortie de la détention, cela augmentera la probabilité d'insertion professionnelle des ex-détenus condamnés de la ville de Dédougou.

Références bibliographiques

AGUIRRE Maelle, 2018, « Après la prison, quelle place pour la réinsertion ? Accompagner les personnes incarcérées dans leur sortie de détention », mémoire professionnel de l'Institut Polaris formation à Limoge, France, 57 p.

ANNUAIRE Statistiques, 2021, Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions, Burkina Faso, 233 p.

BARREYRE Jean-Yves, 1995. *Le dictionnaire critique d'action sociale*, », Bayard, Paris, 436 p.

BOUQUE Brigitte et al, 2002. *Dictionnaire Critique de l'Action Sociale*, Bayard, Paris, 209 P.

CHANTRAINE Gilles, 2004, « Prison et regard sociologique pour un décentrage de l'analyse critique », champ pénal, 12 p.

https://doi.org/10.4000/champ penal.39, consulté le 29 avril 2020 à 16h 35mn.
CORNUAU Frédérique et *al*, 2021, « Mesure et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison », statistique de la SDSE, France, n°183, p 1.
COULIBALY Bernard, 1990, « Aspects de la vie carcérale et réinsertion sociale des anciens détenus en France » mémoire de maitrise, université des sciences Humaines Strasbourg II, 91 p.
CUSSON Maurice, 2008, « la criminologie internationale et la généralisation des connaissances sur la prévention de la délinquance in Rapport International sur la prévention de la criminalité et la sécurité, quotidienne : tendances et perspectives » Canada, CIPC, 269 p.
GODEFROY Thierry et LAFFARGUE Bernard, 1991, *«* Déviance et contrôle sociale : changements économiques et répression pénale ; plus de chômage, plus d'emprisonnement ? » CESDIP, n°55, Paris, p 5.
GOFFMAN Erving, 1975. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, Paris.
Grand Larousse illustré, 2016, 2105 P.
JAGER Laire, et *al*. 2000, « Exclusion, intégration : est-il facile de réintégrer les anciens détenus dans la société française ? » 19.P. http://prison.eu.org/article.php3?id_article=6385 (Page consultée le 30 Août 2025).
JODELET Denise, 2006, « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales », in Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations, pp. 235-255. Rennes : Les Presses universitaires de Rennes, 2006, Collection : Di-dact - Psychologie sociale, 274 pp.
LOI N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso, article 4, p 5.
MAGNAN Isabelle, 2011, « Être parent d'un fils adulte détenu : conséquences et soutien social », université du Québec à Chicoutimi, mémoire, 280 p.
MAHE DE BOISLANDELLE Henri et al, 2002. « L'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les PME HIGH TECH : une approche par les représentations sociales », GESEMIGRH, AES, Université de Montpelier I, pp 405-417.
MALEWSKA-Peyre, 1990. *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires,* Paris, PUF.

MONETTE, M. et FOURNIER Geneviève,2000, « Soutien social et adaptation à la transition entre les études et le marché du travail. » Dans G. Fournier et M. Monette (dir.), L'insertion socioprofessionnelle Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard ? Québec : Les Presses de l'Université Laval p. 57-76.

MONTOUSE Marc et RENOUARD Gilles, 2009, « 100 fiches pour comprendre la sociologi*e* », Bréal, ISBN : 978 2749508764, 230 p.

Naville Pierre, 1956. *Essai sur la qualification du travail,* Marcel Rivière, Paris, 570 P.

PETRESCU Maria, 2013, *«* l'image de la prison dans la littérature française et québécoise du 20è siècle *»,* Université Waterloo, canada, 330 p.

POUSSOGHO Désiré et. SAMANDOULGOU Serge Dénis, 2022, « Burkina : Quel dispositif de formation à la MACO pour une réinsertion sociale réussie des détenus ? » in wakatsera, https://www.wakatsera.com/burkina-quel-dispositif-de-formation-a-la-maco-pour-une-reinsertion-sociale-reussie-des-detenus/, consulte le 25 août 2025.

RAPPORT, 2012, « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Dédougou horizon 2030 », projet Pôles Régionaux de Développement (PRD), ministère de l'habitat et de l'urbanisme, Burkina Faso, 385 p.

RAPPORT, 2020, « 5e Recensement général de la population et de l'habitat *»*, Service de l'information et du gouvernement, p 2.

ROY Rejean., 1988, « L'orientation est-elle un facteur déterminant dans l'insertion socioprofessionnelle ? » Conférence présentée au colloque de **l'O.P.C.C.O.Q., Québec, in FOURNIER Geneviève** 1988, « l'insertion socioprofessionnelle : vers une compréhension dynamique de ce qu'en pensent les jeunes », Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT-Laval) Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, pp 365-387

TRAORE Loaba et KOINDA Farida, 2016, « Fascicule d'économie politique », sociologie L3, Université Ouaga I PJKZ, 48 p.